Prinquiau. Cimetière, reprise des concessions en état d’abandon

Presse Océan Publié le 01/07/2022 à 05h18

Outre la rénovation énergétique et la restauration scolaire (Presse Océan du 30 juin), le conseil municipal a également évoqué la reprise des concessions en état d’abandon.

En novembre 2021, le conseil municipal s’était prononcé favorablement sur le lancement de la procédure de reprise de concessions en état d’abandon dans le cimetière de la commune avec la société Gescime sur une base de 40 concessions, le coût de la prestation étant de 6 750 €. Lors de son déplacement sur le site le 13 avril dernier, la Gescime a recensé 56 concessions sur la partie la plus ancienne du cimetière pouvant faire l’objet de procédure d’abandon (concessions de plus de 30 ans en cours de validité, n’ayant pas connu d’inhumations depuis au moins 10 ans ou de concessions non entretenues). Afin de traiter l’ensemble, il a fallu inclure les 16 concessions supplémentaires pour un montant de 1 728 €.

De plus, 24 nouveaux caveaux de 2 places ont été mis en place, le tarif de la revente a été fixé à 1 620 € alors qu’auparavant, le tarif de revente était de 1 580 €.

Prinquiau. Cimetière, reprise des concessions en état d’abandon (ouest-france.fr)